



Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 22/06/2020

PREFECTURE DU FINISTERE
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

A l'attention de Madame Laurence DIROU
Préfecture du Finistère
Bureau des installations classées et des
enquêtes publiques
42, Boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex

26 JUIN 2020

ARRIVÉE

Réf courrier : 200622_06

Dossier suivi par : Jocelyn HILIOU

OBJET : Avis demande d'autorisation environnementale (autorisation supplétive) concernant la réalisation d'un forage nécessaire à l'extension d'une activité maraîchère/AE forage - PLOUGOULM - Lieu-dit Bellevue - M. BOUTOILLER.

REF : Article R. 122-2 du code de l'environnement.

Monsieur le Préfet,

L'étude de la demande d'autorisation environnementale déposée par M. BOUTOILLER concernant la réalisation d'un forage nécessaire à l'extension de son activité maraîchère, révèle que le projet est bien en conformité avec le Règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Léon-Trégor.

J'attire toutefois votre attention sur la nécessité, pour l'exploitant agricole, de mettre en œuvre des mesures compensatoires (arrosage de nuit et mise en place d'un bassin tampon) afin de limiter l'impact du projet.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane LOZDOWSKI
Président du Syndicat Mixte du Haut-Léon
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor

A blue circular stamp of the 'SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DU HAUT-LEON' is partially obscured by a large, dark ink signature. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DU HAUT-LEON' and 'SMHI'.